



ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

DES NAVIRES DE PLAISANCE

2019

WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DPAM
WWW.MARITIME.GOV.PF

LES EQUIPEMENTS DE SECURITE DES NAVIRES DE PLAISANCE

2

En 2018 la modernisation de la réglementation concerne les matériels de communication qui permettent d'améliorer la transmission d'informations importantes en mer.

Pour assurer la sécurité des personnes et de la navigation dans les eaux de la Polynésie française la réglementation sur les équipements de navires de plaisance à usage personnel ou de formation prévoit l'embarquement de matériels particuliers en fonction du type de navire et de la navigation effectuée.

QUELQUES DEFINITIONS

LES CATÉGORIES DE NAVIGATION	
•	1ere catégorie : navigation n'entrant pas dans une des catégories ci-dessous ;
•	2eme catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 200 milles d'un abri ;
•	3eme catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 60 milles d'un abri ;
•	4eme catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 20 milles d'un abri ;
•	5eme catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 5 milles d'un abri ;
•	6eme catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 2 milles d'un abri.

Ces catégories ne concernent que la navigation de plaisance et pas les catégories professionnelles.

- **Abri** : désigne un endroit de la côte où tout engin ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant ou accostant et en repartir sans assistance.

- **Mille** : un mille marin est équivalent à 1852 m.



MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Extincteur approuvé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Un ou plusieurs Détails dans la réglementation applicable en fonction de la longueur, habitabilité et/ ou moteur IB
Installation d'extinction fixe par gaz inerte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Uniquement pour les moteurs IB essence >110 kw/150ch
Seau rigide 7 litres muni d'un bout ou écope	2	2	2	2	1	1	
Pompes fixes, mobiles ou à bras	2	2	2	1	-	-	
Jeux de pinoches coniques en bois	✓	✓	✓	✓	✓	-	

Légende :

✓ = oui

- = non

Le chiffre indique le nombre d'équipements requis



MATÉRIEL	CATÉGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Radeau de sauvetage	✓	✓	✓	✓	-	-	Capacité pour le nombre de personnes à bord
							Dispense si le navire est insubmersible
Engin flottant	-	-	-	-	✓	-	Dispense si le navire est classé flottable
Bouée approuvée avec appareil lumineux	✓	✓	✓	✓	✓	-	Pas obligatoirement lumineux
							Une 2ème bouée pour les navires > 15 m
Gilet ou brassière	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Brassière approuvée de type 100, 150 ou plus Une par personne à bord

Légende :

✓ = oui

- = non

Le chiffre indique le nombre d'équipements requis



MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Dispositif de sécurité pour stopper le moteur en cas d'éjection du pilote	-	-	-	✓	✓	✓	Pour les navires équipés de moteur dont la puissance est supérieure à 4,5kw (6ch) et dont le cockpit est ouvert
Sextant ou GPS	✓	✓	✓	-	-	-	Tables nécessaires pour sextant et loch totalisateur si pas de GPS
Compas de route	✓	✓	✓	✓	✓	-	
Compas de relèvement	✓	✓	✓	✓	-	-	Si le compas de route ne permet pas le relèvement
Montre d'habitacle	✓	✓	✓	✓	-	-	En 3eme et 4eme catégorie, peut être remplacée par une montre bracelet de précision
Baromètre	✓	✓	✓	✓	-	-	
Jumelles	✓	✓	✓	-	-	-	
Lampes étanches	2	2	2	1	1	-	
Sonde à main	✓	✓	✓	✓	-	-	

MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Corne de brume	✓	✓	✓	✓	✓	-	
Feux de navigation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Homologués pour tous navires de longueur supérieure à 7 m
Réflecteur radar	✓	✓	✓	✓	-	-	Sauf si la coque du navire est métallique
Appareux de mouillage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Longueur du navire <7m et 3000 kg = 1 ligne Longueur du navire >7m et 3000 kg= 2 lignes
Aviron de longueur suffisante et dispositif de nage ou paire de pagaies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Navire de longueur de moins de 8 mètres
Gaffe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Filin pour remorquage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Longueur et résistance en fonction de la longueur et du poids du navire
Pavillon national	✓	✓	✓	✓	-	-	Dimension minimum 40x30 cm Hors des eaux territoriales



MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Journal de bord	✓	✓	✓	-	-	-	
Annuaire des marées	✓	✓	✓	✓	✓	-	
Guide du navigateur du S.H.O.M	✓	✓	-	-	-	-	
Ouvrages 2A, 2B, 3C ou naviguer en sécurité et 1D du S.H.O.M	✓	✓	-	-	-	-	
Instructions nautiques nécessaires au voyage entrepris ou à la région fréquentée	✓	✓	✓	✓	-	-	
La ou les cartes à jour de la région fréquentée avec les matériels	✓	✓	✓	✓	-	-	Rapporteur et pointe sèche ou compas

Légende :

✓ = oui

- = non

Le chiffre indique le nombre d'équipements requis

OUTILLAGES ET RECHANGES 8



MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Voiliers	✓	✓	✓	✓	✓	-	En fonction de la réglementation et de la navigation réalisée
Navires à moteurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	En fonction de la réglementation et de la navigation réalisée

MEDICAL



MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Boîte de secours	N° 3	N° 3	N° 3	N° 2	N° 1	-	A compléter en fonction du voyage prévu

Légende :

✓ = oui

- = non

Le chiffre indique le nombre d'équipements requis



MATERIEL	CATEGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Miroir de signalisation	✓	✓	✓	✓	✓	-	
Pavillons N et C	✓	✓	✓	✓	✓	-	Dimension minimum 60x50 cm
Fusées à parachute	4	4	4	3	-	-	
Signaux fumigènes flottants	2	2	2	-	-	-	
Feux rouges automatiques à main	6	6	6	3	3	-	

Légende :

✓ = oui

- = non

Le chiffre indique le nombre d'équipements requis

EN CAS DE DIFFICULTÉ OU DE DEMANDE D'ASSISTANCE, INFORMEZ LE JRCC TAHITI PAR TOUS MOYENS :

- Par téléphone en composant le 16
- Par radio VHF sur le canal 16
- En activant la balise de détresse



MATÉRIEL	CATÉGORIE DE NAVIGATION						NOTES
	1	2	3	4	5	6	
Radio VHF fixe	✓	✓	✓	✓	-	-	VHF obligatoire pour une navigation au-delà de 6 milles d'un abri
Balise de détresse	✓	✓	✓	-	-	-	Balise de type PLB pour une navigation au-delà de 20 milles d'un abri Balise de type RLS pour une navigation au-delà de 60 milles d'un abri

AVANT DE PRENDRE LA MER, AYEZ LES BONS GESTES :

- Vérifiez les prévisions météorologiques
- Informez vos proches de vos projets
- Vérifiez l'état de votre navire et de ses équipements
- Contrôlez la présence de vos matériels de sécurité : gilets de sauvetage, moyens de signalement (fusées, balises et radio)
- Ne surchargez pas votre navire et respectez le nombre de personnes autorisées



NOTE

D'autres obligations existent qui découlent du règlement international pour prévenir les abordages en mer (boule de mouillage, marque de forme conique pour les voiliers naviguant au moteur...)

VEHICULE NAUTIQUE A MOTEUR (VNM)

La navigation des VNM s'effectue uniquement de jour jusqu'à 2 milles de la côte. Ils doivent posséder :

- 1 anneau et un filin de remorquage
- 1 gilet ou brassière de sauvetage de couleur vive par personne embarquée
- 2 feux rouges automatiques à main

MEMO PERSONNEL

- PY du navire :
- Nom du navire :
- Titulaire du permis :
.....
- Permis mer : Côtier ☐ Hauturier ☐
- N° du permis : ☐ ☐
- Date d'obtention :



Votre conseiller sur la sécurité en mer

La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

 **Tél : 40 54 45 00**

 **Mail : accueil.dpam@maritime.gov.pf
securite.dpam@maritime.gov.pf**



**Ministère du Logement, et de l'Aménagement du territoire,
en charge des transports interinsulaires**

**WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DPAM
WWW.MARITIME.GOV.PF**